

**Madame la Présidente:** En dan kunnen we dus nu overgaan naar de interpellaties en mondelinge vragen. Et donc, on passe aux interpellations et questions orales. Il y a une interpellation et deux questions orales. La première est donc l'interpellation de Monsieur Deneumostier. Je voudrais donc rappeler que pour l'interpellation, le temps de parole est sept minutes pour l'intervention, puis trois minutes pour chaque groupe politique et dix minutes pour le collègue pour répondre, et une dernière minute de réplique de la personne qui a mis en avant l'interpellation.

**Monsieur Deneumostier:** Merci, Madame la Présidente. Ces dernières semaines, plusieurs établissements emblématiques du Parvis, dont la brasserie Verschueren, l'Amère à Boire et le Louvre, mais aussi d'autres bars qui ont eu moins d'échos dans les médias, ont été contraints de fermer à 22 h pendant un mois, à la suite de sanctions communales motivées par des terrasses fermées trop tard. L'origine des sanctions remonterait à une opération de contrôle menée dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 février, lors du passage d'une patrouille, les policiers constatent que la terrasse du Verschueren est encore installée à 1 h 35. L'amère à boire, de son côté, rapporte avoir été contrôlée à 1 h 41, alors que sa terrasse était en cours de rangement. La presse euh, selon la presse, les responsables du Verschueren ont été convoqués ont reconnu les faits et indiqué qu'ils seraient plus vigilants, s'attendant à recevoir un avertissement. La sanction est pourtant tombée quelques jours plus tard. Une fermeture partielle pendant 30 jours à partir de 22 h. Quelle drôle de méthode. Conséquences très concrètes : devoir diminuer tous les plannings immédiatement et aussi longtemps, ça représente une difficulté majeure financière pour les travailleurs. Le PTB comprend la nécessité d'encadrer la vie nocturne et de garantir le droit au repos des habitants. Il faut un cadre clair, un cadre légal, clair, dûment communiqué et en cas de plaintes de riverains, il faut aller constater, avertir puis sanctionner si récidive. Personne ne remet ça en question. Ce qui interpelle, c'est la méthode et la mesure. Une première infraction constatée, plutôt minime si les terrasses étaient en cours de rangement, débouche directement sur un mois de fermeture à 22 h, sans avertissement formel préalable et avec des effets immédiats sur l'emploi. La commune fait-elle l'analyse que des opérations de police à grande échelle, comme celle du 1<sup>er</sup> février, sont nécessaires pour faire respecter les règles ? Quelles initiatives de concertation avaient été mises en place et avaient échoué avant d'en arriver là ? Un signal aussi ferme n'aurait-il pas pu être donné avec une sanction plus faible ? D'autant que la commune travaille parallèlement à l'élaboration d'une charte de la nuit où l'adhésion du secteur est vivement souhaitée.

Pourquoi la procédure de sanction ne prévoit-elle pas un mécanisme formel d'avertissement ? Où peut-on trouver la procédure formelle qui encadre cette pratique suivant ces différentes étapes ? Plainte, constatation, Concertation, avertissement, sanction. Qu'est ce qui a été fait pour sensibiliser et expliquer ce cadre ? Le Collège entend-il tirer des enseignements de cette polémique dans le cadre de l'élaboration de la Charte de la nuit, par exemple ? Merci.

**Madame la Présidente :** Merci Monsieur Deneumostier. Il y a des groupes politiques qui veulent prendre la parole maintenant.

**Monsieur le Bourgmestre :** Voilà. Merci pour votre question.

**Madame la Présidente :** Est ce qu'il y a des groupes politiques qui veulent prendre la parole ?

**Monsieur le Bourgmestre :** Ah pardon, c'est une interpellation. Excusez-moi.

**Madame la Présidente :** Oui, euh, Monsieur Linkowski.

**Monsieur Linkowski :** Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Echevines chers collègues. Donc, pour nous, évidemment, il faut trouver un équilibre entre vie nocturne et tranquillité des habitants. Personne ne le conteste. Mais il faut aussi être assez lucide. Depuis plusieurs années, la nuit, la situation se dégrade sur le terrain : nuisances, débordements, insécurité. Il suffit d'aller au parvis, euh d'y échanger avec n'importe quelle personne ou commerçant pour le constater. Pour autant, la réponse ne peut pas être que de sanctionner de manière brutale ceux et celles qui font vivre nos quartiers, surtout dans une période où les terrasses sont, se font de nouveau de plus en plus pleines. N'oublions pas euh que ceux-ci sont déjà gravement touchés économiquement, mais aussi par des projets tels que Good Move. Car il ne faut pas oublier une réalité essentielle, ce sont les cafés, les bars, les restaurants qui rendent nos espaces vivants fréquentés et plus sûrs grâce à la présence humaine. Cela apporte du contrôle social et ceci est fondamental. Si on vide ces lieux, on ne crée pas du calme, on crée du vide. Et le vide n'est jamais une solution en matière de sécurité. Oui, il faut des règles. Oui, il faut sanctionner les abus, surtout en cas de récidive. Mais le problème ici, c'est la méthode. Est-ce qu'il y a eu suffisamment d'avertissements, de dialogue, de progressivité avant d'en arriver à des

sanctions lourdes avec des impacts directs sur l'emploi? Parce que sans prévisibilité, on fragilise la confiance et tout un tissu économique local. Notre position est simple, protéger les habitants, oui, et encore oui, mais aussi soutenir les indépendants et les commerçants qui font vivre Saint-Gilles et surtout d'appliquer des règles de manière claire, progressive et proportionnée. Je vous remercie.

**Madame la Présidente** : Merci beaucoup. D'autres groupes politiques souhaitent prendre la parole ? Non. Alors je donne la parole à Monsieur le Bourgmestre.

**Monsieur le Bourgmestre** : Merci pour cette question. Vous aurez sans doute suivi la campagne de presse auquel j'ai été soumis, sous un feu nourri pour avoir manqué d'équité et m'être montré particulièrement dur. La loi communale qui n'est pas neuve, qui a une quinzaine d'années aujourd'hui, même si on l'appelle toujours la nouvelle loi communale, dans ses articles 134ter et 135, prévoit des sanctions pouvant aller de 1 à 3 mois de fermeture. Il s'avère que la mesure qui a été prise s'est écartée de cette logique, pratiquée d'ailleurs souvent sur de nombreux territoires communaux bruxellois par une mesure de fermeture de la période concernée. Logiquement, le règlement général de police prévoit que c'est après 22 h que, logiquement, le calme doit être dans les rues. Comme nous sommes une commune festive et à l'époque où cette mesure a été prise, qui a été appelé l'arrêté Cendrillon par l'opposition qui n'était pas avare d'humour, ayant attaqué mon prédécesseur pour cette mesure de l'arrêté Cendrillon a dix ans déjà est connu de tous les établissements et où effectivement la règle est de terminer à minuit la terrasse, mais pas l'activité à l'intérieur de l'établissement et à 1 h le week-end, vendredi, samedi, dimanche si je ne me trompe, je me gourde parfois. Et donc effectivement, la tendance qui a été évoquée par les commerçants, à l'appui de leur tristesse, qu'on partage pour certains, est de dire qu'ils ont une demi-heure de latitude pour ranger, mais une demi-heure de latitude à partir de 1 h, ça ne veut pas dire qu'on commence à une heure et demie. Et donc ça veut dire que cette règle, qui n'est pas connue et qui aurait dû faire l'objet de rappels, est bien connue de tous les participants puisqu'ils commencent à démonter la terrasse à 1 h 30 et pas 1 h. Et donc sont là. La grosse question, c'est que les activités, et vous le savez, mais d'ailleurs mes réseaux sociaux sont à cette image, je fréquente assez bien le réseau Horeca et à toutes les heures du jour et de la nuit, ces activités, si elles font partie intégrante de la dynamique de notre commune et de son identité, on parle de plus de 500 établissements et en l'occurrence, ici, quatre établissements ont été sanctionnés. Le Louvre pas encore,

mais les karaokés, fenêtre ouverte à toute berzingue sans avoir encore une autorisation d'exploitation, n'est pas tout à fait l'interprétation légitime que doit faire le législateur ou le responsable de la sécurité. Voilà, la réalité c'est là. Et effectivement, les gestionnaires ont eu droit à une audition, ont été entendus et connaissent la règle. D'ailleurs, pour l'un d'entre eux, le plus célèbre et le plus militant - puisque depuis deux ou trois ans on a eu d'autres chats à fouetter- donc les forces de l'ordre ont été heureusement affectées à d'autres tâches, puisqu'il y a une affiche qui dit que je ferais mieux d'affecter les policiers à d'autres tâches que d'embêter les pauvres innocents. Euh, effectivement, ils ont été affectés à d'autres tâches. Je pleure pour avoir des policiers, pour chasser des phénomènes bien plus graves que la fête à saint Gilles, mais en l'occurrence, pour pouvoir opérer un constat alors que vous demandez plusieurs fois à de nombreux établissements de respecter une règle connue de tous et non appliquée, il faut pouvoir avoir un travailleur de nuit pour constater. Or, effectivement, nos travailleurs sont occupés à d'autres choses, surtout les fonctions de police. Et donc nous devons malheureusement procéder par opération parce qu'on ne peut pas faire ce contrôle tout le temps, que nos agents d'intervention INP qui interviennent le font en étant à courir. Et vous avez suivi toute la presse. J'ai du mal à avoir des véhicules en suffisance qui font tout Saint-Gilles, Forest, Anderlecht. Donc c'est vrai quand ils demandent à un café d'arrêter de chahuter, ils ne font pas un constat, machin, truc et ils restent pendant 1 h et le temps de faire tous les constats. Et donc nous devons procéder par opération. Et nous l'avions dit dans notre accord de majorité, nous allons travailler à un plan "calmos" avec concertation avec les établissements. Et je trouve que, pour la chaussée d'Alseberg, avec mon collègue en charge du commerce, on avait rencontré tous les commerçants pour leur parler des bingos, des problèmes de bagarres, des terrasses ouvertes tout le temps et on avait d'ailleurs convié les deux, trois, quatre cafés sanctionnés sur l'avenue Paul Dejaer avec les gens de la Chaussée d'Alseberg. Et donc effectivement, il y a un établissement qui est fermé pour trois mois, carrément après récidive de plusieurs fois la même sanction de fermeture après 22 h et non-respect pour organisation de karaoké, fenêtre ouverte avec sono à fond et baffles à l'extérieur, même le dimanche après-midi. Effectivement, ça ne correspond pas tout à fait aux réglementations qui sont en vigueur qui sont publiées au conseil communal depuis de nombreuses années. D'autres établissements sont moins respectueux. Alors, parfois, effectivement, il y a les personnes de plus ou moins bonne foi et plus, plus vertueuses dans leur comportement qui parfois, quand on fait une opération, sont quelque part victimes collatérales de l'opération. Parce que même s'ils sont plus sages

d'habitude, s'ils rangent leurs terrasses en commençant une demi-heure après le jour de la fin alors qu'il y a une demi-heure de tolérance pour le faire, c'est qu'ils ne respectent pas le règlement. Et certains établissements en question, de nature fréquente, sont saisis souvent la nuit par fréquenté. Donc, en fait, quand des établissements ont été fermés et sur les 500 établissements, soyons clairs, il y en a de nombreux qui ont déjà fait l'objet de cette sanction, même atténuée après 22 h et pas fermeture totale, justement pour soutenir l'activité et ne pas tuer le commerce, de lui permettre de rester ouvert jusqu'à 22 h et de ne sanctionner que pour la période infractionnelle, on va dire, après le règlement général de police. Et donc c'est vraiment de manière mesurée, des discussions avec les opérateurs du parvis. Il y en a eu de nombreuses. On parle surtout d'habitude des questions de sécurité, des problèmes liés à du deal, à de la mendicité parfois agressive, à des problèmes de sécurité au départ de la station, on a des discussions sur les poubelles qui ne sont jamais respectées par les établissements, par le fait de ranger sa terrasse où un courrier a été adressé aux différentes parties, parce que le règlement qui lui est publié depuis plus de 20 ans et était pratiqué assez strict, c'est que la terrasse doit être rentrée à l'intérieur de l'établissement. Aucun de ces établissements ne le font et laissent souvent ça dans l'espace public aussi, alors qu'ils sont priés de demander des mesures dérogatoires pour les ranger le long de leur établissement. Si je vous dis ça, ça peut paraître anecdotique, c'est pour vous montrer que de la tolérance et de la compréhension, nous avons. Mais bon, parfois, pour remettre de l'ordre, on doit demander une opération et il faut mobiliser du personnel pour le faire, s'assurer que la police ait du temps et qu'il ne soit pas affecté à d'autres tâches. Et donc à ce moment-là, malheureusement, on doit faire des, on doit prendre des mesures. Quand j'ai pris des mesures à l'égard d'établissements liés au trafic de drogue ou à des trafics plus problématiques dans le bas de la chaussée de Waterloo et où j'ai fait des fermetures qui n'ont posé de problème à personne, bizarrement, lors de leurs auditions, les tenanciers m'ont montré des vidéos du parvis avec un établissement victime d'une injustice totale, complètement ouvert à 4 h du matin. Or, il n'est pas possible pour un Bourgmestre de pratiquer un double standard. Si vous voulez sanctionner les pas gentils, bien, il faut quand même qu'ils n'aient pas l'occasion de pouvoir se prévaloir d'une tolérance et d'une injustice devant la loi d'autres établissements. Et donc, malheureusement, dans mon devoir d'équité, je ne peux pas établir de double standard. Et, à la limite, demander qu'il y ait des programmes de prévention par rapport à une règle bien connue de toutes et tous. C'est amusant, c'est un peu comme mon oncle qui conduisait à 180 à l'heure et qui

disait que si on le flashait, on aurait mieux fait de le prévenir qu'on ne pouvait pas rouler trop vite. Quand on roule à 180 à l'heure, on roule à 180 à l'heure et on est sanctionné. Cette comparaison n'est pas raison, elle est toujours dangereuse. Mais ça me permet de penser à mon oncle qui roulait trop vite. Cette mesure a fait l'objet d'un large écho dans la presse. Moi, je pense que c'est une pratique réitérée de, de dépasser la limite tout le temps. Je peux la comprendre. C'est vrai que le 1<sup>er</sup> février, euh, dire c'est le début du printemps, il me semblait que c'était le 21 mars, mais bon, euh c'est pas de bol, j'en suis vraiment désolé. Euh, rassurez-vous, nos policiers sont occupés à d'autres tâches et donc il est fort probable qu'on ne les persécute pas de manière systématique. Euh, sauf peut-être un que vous avez cité tantôt qui donc je le dis, fait des karaokés et j'ai découvert que dans notre règlement général de police, le Bourgmestre a le pouvoir du karaoké. On ne peut pas faire de karaoké sans me l'avoir demandé préalablement. Je vous avoue n'avoir jamais utilisé ce privilège. Je déteste les karaokés parce que je chante très faux. Mais en l'occurrence, on ne peut pas faire de karaoké sans autorisation. Et en fait, je pense que dans notre négociation avec les établissements, qu'on continuera dans un dialogue une fois que le calme sera revenu et que les invectives seront abaissées, c'est de travailler effectivement un dialogue constant sur une règle bien connue de toutes et tous, de travailler à une réglementation sur la terrasse, une terrasse de 100 personnes, ça fait du bruit. Une terrasse de 400 personnes, ça en fait encore plus si on fait 20 établissements fois 400 personnes. Je ne vous raconte pas l'effet sonore que ça donne dans le baffle que constitue le Parvis de Saint-Gilles. Donc, il faudra sans doute travailler à une équité entre les différents établissements et à la taille des terrasses, euh et à la tentative, souvent volontaire ou involontaire, d'étendre les terrasses par les clients ou par les travailleurs eux-mêmes. Et donc il faudra sans doute qu'on travaille aussi de concert avec les autorités régionales sur la détermination du bruit admissible par une terrasse. Parce que 100 personnes de terrasses, c'est bien, 200 personnes en terrasses, c'est deux fois plus, 400 personnes en terrasse, ça fait beaucoup de bruit. Et donc les voisins de la rue du Fort et de la rue de l'Église ont aussi le droit de dormir. Et donc, certes, soutenir l'économie et la gaieté de vivre, c'est bien, mais 1 h du matin, vu le climat, je vous conseille, en avril ne te découvre pas d'un fil, le 1<sup>er</sup> février aussi, rentrer à l'intérieur de l'établissement pour continuer à faire la fête à 1 h du matin ne me paraît pas être réactionnaire. J'ai vu que la commune d'Ixelles, à qui nous avons malheureusement volé la vedette à cause de mes déboires sur le Parvis, J'en suis désolé. On m'a même félicité d'avoir pris cette mesure profondément dure à mon corps défendant. Je vous en conjure. C'est pas la logique de

l'institution. Nous sommes dans une logique concertée de soutien à notre Horeca. Mais 1 h avec une tolérance d'une demi-heure, c'est pas une demi-heure plus une tolérance d'un quart d'heure, Désolé. L'idée est de trouver un juste équilibre et nous espérons pouvoir y contribuer avec le secteur Horeca, pour maintenir sa caractéristique à notre commune et à son secteur de l'emploi dans l'Horeca, qui est un des emplois non délocalisables auquel nous tenons. Rassurez-vous, et c'est d'ailleurs pour ça. Alors effectivement, la remarque a été faite que l'application immédiate de la sanction aurait pu être faite au premier jour du mois au suivant pour permettre des shifts de personnel. J'ai reconnu la personne sanctionnée malgré son affiche pas gentille. Euh, que ce serait peut-être mieux, certes, mais dans certains cas, des voisins qui souffrent de ne pas pouvoir dormir du tout de la nuit aiment bien que le trouble soit arrêté immédiatement et pas quinze jours plus tard, parce que vraiment, vous seriez étonné de voir des vidéos et certaines j'en ai prises moi-même des établissements sono à fond de balle. Quand on est installé sur la barrière de Saint-Gilles, on a un problème, c'est que si on a les fenêtres ouvertes, il y a toute la barrière qui est un grand espace qui rayonne dans huit rues qui ne savent pas dormir. C'est embêtant. Le Parvis de Saint-Gilles est un baffle qui résonne sur tout et les immeubles montent. Et donc on doit trouver un équilibre. J'espère que nous y arriverons ensemble, mais je l'espère avec la bonne foi des personnes et de toutes les parties prenantes.

**Madame la Présidente** : Merci beaucoup, Monsieur le Bourgmestre. Monsieur Deneumostier, vous voulez répliquer une minute ?

**Monsieur Deneumostier** : Oui. Merci Monsieur le bourgmestre pour vos réponses. Euh Ben oui, on ne doute pas que vous fassiez preuve de compréhension à tous les égards. Ça il n'y a pas de souci. Nous, ce qu'on veut, on veut juste s'assurer qu'il y a un max de concertation entre toutes les parties. Et si c'est le cas, ben tant mieux. Et on voudrait que ça continue. Merci.

**Madame la Présidente** : Merci beaucoup. Et donc on passe aux questions orales. La deuxième question orale, donc, qui a déjà été posée tout à l'heure. Donc, on passe à la troisième question de madame Ledroit.

**Madame Ledroit**: Merci beaucoup. Il y a deux semaines, on a vu dans la chaussée de Charleroi, des publicités pour le Salon de l'armement Bedex donc dans Saint-Gilles,

euh, sur des panneaux lumineux de JC Decaux. Euh, donc pour rappel, le Bedex, c'est le marché aux armes de guerre qui s'est déroulé du 12 au 14 mars. Et en fait, pendant que 100 000 personnes manifestaient dans la rue pour exiger des investissements dans le social, le Premier ministre Bart De Wever et Théo Francken, eux ils trinquaient au Bedex avec des patrons des multinationales. Et ils s'amusaient avec les missiles qui étaient à vendre. Avec ce salon de l'armement, notre gouvernement défend explicitement son projet de dépenser des milliards d'argent public pour augmenter le pouvoir de l'OTAN et escalader la guerre, les guerres qui sont en cours. Et à noter en plus que plus de 50 exposants présents à ce marché livrent activement du matériel à Israël, qui est donc utilisé dans son génocide et Gaza et pour coloniser la Cisjordanie. Saint-Gilles est une commune qui défend la paix et la justice. C'était donc très choquant de voir ces publicités pour ce marché qui s'est retrouvé dans notre commune. Et donc mes questions, c'est est-ce qu'il existe des limites au contenu publicitaire qu'on peut afficher ? Est-ce que la commune ou la région demande que certains critères soient respectés ? Et enfin, est-ce qu'il y a son mot à dire ? Est-ce que la commune a son mot à dire si un contenu n'est pas adéquat ? Et sinon, qu'est-ce que peut faire le collègue pour tenter d'encadrer le contenu publicitaire qui est affiché dans l'espace public ? Je vous remercie.

**Madame la Présidente** : Merci beaucoup. Et je donne la parole à madame Morenville.

**Madame Morenville** : Oui, Merci, Madame la conseillère, pour votre question. Alors, juste petit préambule avant de vous répondre. Je ne sais pas pourquoi la question a été orientée vers moi. J'imagine que c'est parce que j'ai la compétence urbanisme. Mais en urbanisme, on ne peut traiter que des emplacements, des publicités, mais pas du contenu, du message ou du produit. Mais je vous rassure, je vais vous répondre à la question. Mais juste, vous ne pensiez pas que c'est moi qui donne les autorisations sur les contenus de pub.

**Monsieur le Bourgmestre** : Et je compléterai que je n'ai pas donné l'autorisation non plus.

**Madame Morenville** : Voilà Monsieur le Bourgmestre me complétera. Donc on partage bien évidemment votre malaise face à la présence sur le territoire de Saint-Gilles de publicité pour le Salon de la Défense Bedex, qui renvoie à une industrie profondément

en tension avec les valeurs de paix et de solidarité que notre commune défend. Et je m'étonne, à titre personnel, que les autorités fédérales se soient associées pour ce salon à Lockheed Martin, entreprise d'armement états-unienne dont les activités ont contribué à commettre un génocide à Gaza, comme vous l'avez souligné. Alors comme écologiste et pacifiste, je ne me réjouis pas de l'arrivée de ce premier salon de la Défense à Bruxelles, et je suis assez catastrophé d'entendre aussi que se profile un projet d'implantation d'une industrie basée sur la défense à Bruxelles. Ce n'est pas seulement un salon qui arrive. Et donc, Cela étant dit, et pour revenir à l'essence de votre question, il faut être clair, la commune ne dispose pas d'un pouvoir d'interdiction générale sur le contenu publicitaire. Ce cadre est fixé principalement au niveau fédéral et régional, et notre marge d'action directe est limitée, notamment vis à vis des dispositifs exploités par JC Decaux. Ils sont soit liés à des conventions régionales avec Vilo, et je vous avoue que j'espère qu'on en aura bientôt fini avec cette concession, soit liés aux abribus ou stations de métro via des conventions entre STIB et Decaux. Mais cette limite juridique ne signifie pas l'inaction. Il existe déjà des interdictions générales au niveau supérieur. En Belgique, certaines publicités sont interdites par la loi elle-même, indépendamment des communes, notamment celles pour les armes, les cigarettes ou les pubs sexistes. Une commune, via son règlement de police ou d'urbanisme, peut soit réglementer l'affichage et les supports publicitaires, donc les panneaux, les bâches, les écrans...Mais en ce qui concerne le remplacement, pas le contenu. Elle peut interdire certains dispositifs ou certaines implantations. On en interdit sur nos voiries communales, par exemple des dispositifs de pub digitales, ça se trouve dans d'autres accords de majorité, parce qu'elles consomment d'énergie et que ce sont des dispositifs dangereux pour la sécurité routière. Le règlement de police, quant à lui, permet d'interdire toute publicité contraire à l'ordre public. Mais une commune ne peut pas interdire une publicité uniquement en raison de son contenu de manière arbitraire, car elle est limitée par un, la liberté d'expression, c'est l'article 19 de la Constitution belge. La liberté de commerce et d'industrie, la répartition des compétences fédérales, régionales, communales et on pourrait être attaquée, ça a déjà été le cas dans le passé, pas pour notre commune, mais au Conseil d'Etat. Donc, en clair, on peut agir sur le support, le lieu, la sécurité et l'ordre public, mais pas instaurer seule une interdiction générale d'un type de publicité si ce n'est pas prévu par une norme supérieure. Donc, nous comprenons et partageons l'interpellation politique que vous formulez, et nous vous garantissons que nous utilisons tous les leviers disponibles pour que l'espace public soit davantage en cohérence avec les valeurs que nous défendons. Mais ici, rien

ne nous permet, sur une base légale en tant que commune, d'interdire la publicité pour le salon Bedex, salon de défense ou l'armement ? Parce qu'en fait, il n'y a pas de publicité explicite sur les armes sur l'affiche. Voilà, je vais laisser Monsieur le Bourgmestre compléter.

**Monsieur le Bourgmestre :** Mais vous avez vu hein ? Déjà vous avez une réponse ? Euh genre euh bien quoi ? Mais effectivement, avec monsieur le Conseiller qui n'est plus là, nous avons jadis, nous avons des locaux et des faces communales que nous utilisons pour de l'affichage. Rassurez-vous, il est beaucoup plus pacifique. C'est le parcours d'artiste que je vous invite à tous fréquenter prochainement. Ça me donne l'occasion de faire une petite page de pub pour ce bon moment de rencontre à Saint-Gilles. Et nous avons été confrontés au même phénomène pour avoir autorisé des artistes du Centre culturel à faire une communication de L'artivisme. Et on avait subi plein de poursuites parce que dans ces panneaux qui relèvent de notre compétence, on avait permis à des artistes de s'exprimer. Ils avaient fait une pub anti Weston devant le magasin Weston pour parler du capitalisme de la chaussure, et nous avons failli avoir des poursuites. Et donc comme vous le dit Madame l'Echevine, c'est très difficile pour nous d'intervenir là-dessus. C'est pas de notre compétence. En fait, si le législateur, dans sa grande sagesse, voulait associer les armes à la cigarette dans les interdictions de publicité, c'est peut-être pas con. Moi je serais pour. D'ailleurs, je proposerai à mon groupe de vous soutenir au Parlement fédéral et régionaux pour, euh, pour agir en ce sens, effectivement, il n'y a pas eu d'invitation avec des armes ou des choses présentes. Moi je vous avoue que je n'ai même pas vu cette affiche. Donc j'en suis désolé. Sinon peut être que je me serais effectivement posé la question. Et j'ai été étonné de leur présence, parce que je m'étonne du ciblage publicitaire pour ce salon, de mettre de l'affichage dans les rues, parce que je vois mal le quidam aller voir de l'armement, parce que j'espère qu'ils ne vont pas se procurer, parce qu'on va encore avoir plus de problèmes place Bethléem si on va se chercher de l'armement dans un marché de l'arme et de la défense. Mais euh, je ne pense pas que c'est le public qui est ciblé. Et donc c'est vrai que j'ai été étonné, comme de voir dans Le soir qu'on faisait de la promotion pour le Bedex, avec tout le monde qui est content de poser avec des armes. O tempora, o mores. Mais rassurez-vous, nous n'avons pas changé de bord.

**Madame Morenvilte :** Peut être juste pour compléter. Ce qui était aussi étonnant. En fait, c'est parce que cette publicité, elle est soutenue par l'administration fédérale elle-même. C'est un salon qui a le soutien de l'administration fédérale de la défense.

**Monsieur le Bourgmestre :** Vous pouvez demander à Yassine Rafiq, l'organisateur qui a eu droit à un bel article dans Le Soir. Magnifique. Mais on a oublié de dire que son business était de vendre des armes. Voilà voilà.

**Monsieur Linkowski:** Sinon, vous pouvez vous adresser à votre co-président de parti. Il a travaillé pour Rasmussen Global qui était aussi partenaire.

**Monsieur le Bourgmestre :** Je préfère lui demander directement. Perso, je préfère l'Horeca, c'est moins dangereux.

**Madame la Présidente :** Je peux demander de respecter ceux qui peuvent prendre la parole. Et donc je demande à Madame Ledroit si elle veut encore répliquer.

**Madame Ledroit :** Oui, ben déjà, je vous remercie pour votre réponse claire. On comprend bien que la marge de manœuvre de la commune est très limitée et qu'effectivement, oui, le soutien vient du fédéral puisque nos deux ministres étaient présents. Donc ça ne m'étonne pas. Euh. Mais donc oui, même s'il n'y avait pas d'armes présentes sur l'affiche, la question est plus générale sur la normalisation de ce genre d'événements et de la normalisation de la guerre en général. Donc euh, voilà pour l'avenir, j'entends que la marge de manœuvre est limitée, mais peut être que la question de l'ordre public se posera euh au bout d'un moment. Merci.

**Madame la Présidente :** Merci beaucoup. Monsieur le Bourgmestre. Monsieur le Bourgmestre. J'ai demandé de respecter les temps de parole. Monsieur Talbi.

**Monsieur Talbi :** Oui, merci, Madame la Présidente. Alors, traditionnellement, nous avons deux grandes braderies à la chaussée de Waterloo qui sont organisées habituellement en juin et en septembre. Ces événements, qui sont très attendus, participent à la cohésion sociale de la commune et au développement économique local. Certains commerçants s'étonnent de ne pas toujours, de ne toujours pas

connaître les dates de ces événements et souhaitent en tous cas demande qu'elles aient lieu en début de mois pour une question évidente de pouvoir d'achat. Qu'en est il? Merci.

**Madame la Présidente** : Monsieur lammarino ?

**Monsieur lammarino** : Oui. Donc merci pour cette question. Ben elle aura lieu le 13 juin. Voilà. Bon, j'ai vu que j'ai un peu de temps, je vais un peu quand même compléter,. Elle n'a pas lieu comme, comme vous le dites bien, oui, c'est l'écho en général, les commerçants demandent que ça soit en début de mois. Mais le 6 juin, c'est la fête de Bethléem. Donc voilà, c'est pour ça qu'on le fait le treize. On doit aussi être en accord avec le reste du calendrier saint-gillois. Et sinon, on a un service du développement économique qui est aussi disponible. Si vous avez ce genre de questions pour connaître la date d'une grande braderie, il ne faut pas hésiter à les contacter directement. Euh, c'est peut-être pas nécessaire de faire une question pour ça.

**Monsieur Talbi**: Je peux répondre ?

**Monsieur lammarino** : Oui, oui.

**Madame la Présidente** : Merci beaucoup. Monsieur Talbi.

**Monsieur Talbi**: Euh au moins une réponse claire. 13 juin ça c'est précis, ça permet d'être to the point. L'inconvénient de l'avantage en fait, c'est qu'à Saint-Gilles, au mois de mai, au mois de juin, il y a plein d'activités, il y a des fêtes d'école, il y a plein d'activités, ça c'est très bien, il y a la fête populaire, vous êtes le bienvenu, il y a la fête de l'école nouvelle, enfin bref, le 6 juin, mais c'était vraiment une demande spécifique, euh, des commerçants, d'avoir ça en début de mois parce qu'ils ont remarqué une différence au niveau du chiffre d'affaires. Maintenant, là où je ne suis pas d'accord avec vous quand vous me dites « il y a juste à envoyer une question », le problème, c'est que les commerçants - que je ne sois pas au courant, honnêtement, ça peut se comprendre- mais que les commerçants, de manière proactive, n'aient pas été

prévenus, ça, c'est un petit problème, je pense, parce que ça aurait été sympa pour eux qu'ils le sachent, pour pouvoir s'organiser. Je n'ai pas fini. Et pour voilà, question de dynamisme. Maintenant, vous parlez que de la date du 13 juin, mais en septembre il n'y en aura pas alors si j'ai bien compris, en sachant, c'est vrai pour être précis, qu'en 2025 il y en avait eu qu'en juin, mais qu'en 2024, il y avait eu en juin et en septembre. Et comme j'ai un peu de passé historique à Saint-Gilles, en général c'est deux fois par an, voilà, en moyenne. Merci.

**Madame la Présidente :** Merci Monsieur Talbi

**Monsieur lammarino :** Je peux répondre ?

**Madame la Présidente :** Et bien non, je sais mais voilà, je préside mais tout le monde prend la parole quand il veut. Donc oui, why not.

**Monsieur Talbi :** C'est constructif.

**Monsieur Fraiture :** Madame la Présidente. S'il vous plaît.

**Madame la Présidente :** Monsieur lammarino. La réponse.

**Monsieur lammarino :** Oui, non, je vais être très court. Donc, euh, on est dans les temps, en général, c'est cette période ci où on commence à contacter les commerçants pour l'organisation, on ne le fait pas avant. Il y a des autorisations à avoir eu, un accord de la cellule événement, donc on ne peut pas commencer forcément plus tôt. Et de deux, quand juste pour dire, traditionnellement vous dites qu'il y a deux braderies, en fait, il faut savoir qu'à un moment il y en avait plus. Donc euh, traditionnellement, il y en avait plus du tout. Et donc c'est nous qui avons repris cette organisation, alors qu'en fait, en général, c'est organisé par des commerçants. Et de fait, depuis l'année dernière, on en fait plus en septembre. C'est vraiment une question de possibilités d'organisation avec le petit service qu'on a et donc, et aussi parce qu'on préfère privilégier la fête de la Saint-Gilles avec le folklore local et les géants qui font une parade et une animation plus tournée vers les familles et les enfants sur la place Marie Janson. Voilà.

**Madame la Présidente :** Merci pour ce complément de réponses. Et donc ça nous ramène à la fin de l'ordre du jour. Et je vais demander au public de sortir parce qu'on va

passer au huis clos. Et je demande aux conseillers et conseillères, échevins et échevins de voter pour votre présence.